

Secteur des Affaires juridiques et du Droit syndical**Numéro 155-2025****Réf. : FS/PDR/GF/SME**

Paris, le 05 septembre 2025

URGENT

**STAGE CONFÉDÉRAL « ACTUALITÉS JURIDIQUES »
ISST DE BOURG-LA-REINE
27 AU 31 OCTOBRE 2025**

Chères et chers camarades,

L'évolution des textes législatifs et de la jurisprudence, en perpétuel mouvement, nécessite une mise à jour régulière de ses connaissances.

L'information juridique est indispensable eu égard aux nouveaux défis de protection du droit du travail.

Le Secteur des Affaires juridiques et du droit syndical propose en 2025 un second stage.

Cette session aura lieu :

du 27 au 31 octobre 2025

(soit 5 jours et jusqu'au vendredi 12h30)

à l'ISST (Institut des Sciences Sociales du Travail) de Bourg-La-Reine

16, boulevard Carnot – 92340 Bourg-La-Reine

Ce stage portera principalement sur la maladie du salarié dans tous ses aspects - suspension du contrat, reprise du travail, inaptitude, risques psychosociaux, prévoyance - et une demi-journée sera consacrée sur les travailleurs de plateformes. Il sera illustré de travaux pratiques en relation avec ces thèmes.

Le programme définitif sera adressé prochainement aux participant(e)s retenu(e)s.

Nous vous remercions de noter que les places sont limitées à **15 participant(e)s**. Une liste complémentaire est prévue en cas de désistement.

Nous vous rappelons que les candidat(e)s intéressé(e)s doivent **impérativement** avoir suivi au préalable l'ensemble des stages juridiques suivants :

- « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » et
- « Connaître ses droits ».



Circulaire confédérale

Vous trouverez, ci-joint, la fiche de candidature spécifique à ce stage à remplir avec la plus grande attention vous permettant de vous inscrire (ne pas oublier de renseigner la rubrique des stages préalables effectués) ainsi qu'un modèle de demande d'autorisation d'absence.

Amitiés syndicales,

Patricia DREVON
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe 1 : Fiche de candidature à renvoyer **au plus tard le 22 septembre 2025** auprès du Secteur des Affaires juridiques dûment signée + cachet de l'UD ou de la FD.

Annexe 2 : Modèle de « demande d'autorisation d'absence » à n'envoyer à l'employeur qu'en cas d'acceptation de la candidature.